

## ANNEXE III – 6

### PRISE EN COMPTE DES AVIS ET REMARQUES RELATIVES A LA QUESTION IMPORTANTE N°6 « LES CRUES ET LES INONDATIONS : LA RÉDUCTION DU RISQUE NE PASSE- ELLE- PAS PAR LE RESPECT DE LA RIVIÈRE ? »

#### **I - SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS MAJEURS ISSUS DE LA CONSULTATION**

De manière générale, ressort un consensus sur la pertinence de faire figurer le thème des inondations comme faisant partie des enjeux majeurs du bassin.

Il ressort qu'une grande partie des observations ont porté sur le document détaillé, et en particulier sur le dernier paragraphe pages 172 et 173 « enjeux et orientations pour l'avenir ».

Parmi les avis rencontrés plusieurs fois et/ou jugés structurants, on retiendra :

#### **I – 1 Des observations portant sur le rôle des différents acteurs :**

- la demande que soit associée la profession agricole (pour les aspects de gestion des ZEC, solidarités amont-aval dont financière, les PPRI,...) ;
- la demande que soient associées les structures de gestion de rivière (CLE, syndicats) à l'élaboration des PPR notamment, mais pas uniquement ;
- l'importance de la concertation ;
- une inquiétude sur le morcellement des responsabilités et le besoin de les clarifier ;
- l'attente d'un pilotage de l'État exprimée par quelques-uns.

#### **I – 2 Des observations sur la structure du document, son titre, son fil conducteur :**

- une critique sur la mauvaise adéquation du titre et du texte ;
- l'objectif de gestion des milieux comme entrée de la question inondations est demandé (mieux relier la gestion du risque au fonctionnement des milieux et à l'objectif de bon état), et parfois au contraire minimisé (le respect de la rivière est important, mais n'est pas le seul moyen de réduire le risque...) ;
- l'objectif de passage d'une culture de protection à une culture de prévention qui demande de revoir le titre, voire le contenu du document ;
- l'importance des actions sur la vulnérabilité dont la maîtrise de l'urbanisation, rendant ainsi plus cohérente la QI avec la note « principes de la stratégie » qui sera présentée à un prochain comité de pilotage sur les inondations du Rhône et affluents ; ces principes seront en tout état de cause à inclure dans le plan de gestion.;
- une demande d'intégration de la gestion du risque :
  - o dans les politiques d'aménagement du territoire ;
  - o en se repositionnant par rapport au développement durable.

#### **I – 3 Des observations sur la dimension financière**

- la nécessité d'accéder à un chiffrage économique des orientations, notamment sur les zones humides ;
- l'importance des mesures compensatoires financières pour faire jouer les solidarités (Zones d'Expansion des Crues) ;
- une inquiétude en ce qui concerne les plans de financement (inquiétude des communes) ;
- en lien avec le dernier point du § I.2., la nécessaire prise en compte de la dimension économique pour tendre vers un développement durable ;

#### **I – 4 Des observations portant sur des points précis :**

- la nécessité de développer la gestion de crise
- le rôle des canaux d'irrigation ou d'assèchement (rôle dans la gestion des inondations, entretien et indemnisation)
- le ruissellement urbain (aggravation par imperméabilisation des sols)
- la gestion des eaux pluviales et son financement
- le rôle important des zones humides (une demande d'en faire une QI à part)
- le rôle des débordements dans le fonctionnement de l'hydrosystème
- la plantation de haies et de taillis
- la mention de l'aggravation des inondations par la mer
- l'application des mesures réglementaires (contrôle)
- la vulnérabilité des réseaux et services publics (en particulier les STEP qui devraient être en zone non inondable...)

#### **II - PROPOSITIONS DE SUITE A DONNER**

Les contributions ont été traitées selon trois cas répartis de façon relativement égale en nombre :

- les contributions donnant lieu à amendement (renforcements ou compléments apportés au texte) ; les contributions sans amendement formulé ont été reprises sous forme de proposition d'amendement chaque fois que cela a été jugé possible et recevable par les rédacteurs ; on notera que les amendements retenus portent beaucoup sur le dernier chapitre « enjeux et orientations pour l'avenir » pages 172 et 173.
- les contributions n'impliquant pas de modification du document mais à retenir pour le plan de gestion ou le programme de mesures : c'est notamment le cas de propositions détaillées et/ou opérationnelles sur des points précis.
- les contributions ne donnant pas lieu à amendement, soit qu'elles relèvent d'un accord ou d'un constat sans qu'aucun complément aux propos n'en découle, soit qu'elles n'aient pas été jugées recevables.

Pour les questions (peu nombreuses), une réponse a été formulée et figure dans le document de traitement des avis.

#### **II – 1 Modification du titre :**

Un **nouveau titre** est proposé : au lieu de « Les crues et les inondations : la réduction du risque ne passe-t-elle pas en priorité par le respect de la rivière ? », il est proposé « **Les crues et les inondations : comment gérer le risque en tenant compte du cours d'eau et des enjeux ?** »

#### **II – 2 Amendements proposés aux textes de la version détaillée et de la version résumée de la question importante :**

Les **modifications retenues ont été apportées au texte actuel** (document résumé et document détaillé) en choisissant de **ne pas restructurer le texte au moins dans un premier temps** ; chaque contribution pourra donc être identifiée dans le texte amendé.

- Les contributions sur le rôle des acteurs ont été intégrées.

- Les contributions sur les aspects financiers ont été pour la plupart considérées comme relevant de la suite (plan de gestion et programme de mesures) et renvoient d'une manière plus générale à la question de la solidarité financière évoquée dans la proposition de question importante supplémentaire n° 12.
- Quelques ajouts au texte ont été faits pour prendre en compte une grande partie des observations particulières.
- Les contributions incitant à revoir la structure du texte ont été intégrées par des amendements relativement limités (c'est-à-dire sans réécrire l'ensemble):
  - **l'ajout (ou la modification) d'orientations** figurant au dernier chapitre « enjeux et orientations pour l'avenir » pages 172 et 173.
  - un **paragraphe d'introduction de ce chapitre** (page 172) sur la faible marge de manœuvre en terme de réduction des aléas et sur l'accent à porter sur la réduction de la vulnérabilité et la gestion partenariale.  
(voir extrait du texte modifié ci- après).
- Le document résumé a également été modifié dans ce sens en intégrant une partie des amendements proposés par le Conseil Scientifique.

**Proposition de rédaction : extrait du texte de la question importante n°6, P172 et 173 dans le document état des lieux (les modifications apportées au texte apparaissent en grisé) :**

[...]

### **Enjeux et orientations pour l'avenir**

La question du réchauffement climatique ne peut être éludée, même si à l'heure actuelle, les impacts sur les inondations sont difficiles à quantifier. L'hypothèse de l'exacerbation des extrêmes climatiques n'est pas exclue mais elle est loin d'être démontrée. L'impact sur la répartition neige/pluie mérite un examen attentif, sur le bassin de l'Isère notamment.

A plus court terme, si l'élimination de tout risque est impossible, il reste à renforcer certains axes afin de le minimiser.

### **Réduire l'aléa, certes... :**

Un postulat préalable : ne pas aggraver la situation en préservant le fonctionnement naturel des bassins versants et en maîtrisant l'occupation des sols, ce qui suppose de connaître et faire connaître le fonctionnement des cours d'eau en crue.

Les marges de réduction des aléas (débit, vitesse, hauteur de submersion) sont faibles, et d'autant plus faibles que les crues sont fortes, et que les bassins sont grands. Si ces marges doivent être cependant explorées et recherchées, ce constant induit à agir en priorité sur la réduction de la vulnérabilité, la gestion du risque résiduel et l'implication de tous les acteurs pour une action globale et coordonnée.

Les principales pistes sont citées ci-dessous :

### **Comment limiter les aléas ?**

- Réduire le ruissellement à la source par des mesures adaptées d'aménagement du territoire en particulier urbain ;
- Définir de modes de gestion des lits mineurs conciliant autant que possible les objectifs hydrauliques et environnementaux ;
- Préserver les champs d'expansion des crues, en restaurer si possible ;
- Rechercher des moyens durables de préservation des ZEC, en particulier en associant la profession agricole ;
- Construire des solidarités amont-aval y compris au plan financier.

### **... Mais surtout réduire la vulnérabilité des biens et des populations :**

- Maîtriser et adapter l'urbanisation en zone inondable (en particulier PPR) ;
- Elaborer les PPR dans une réelle logique d'aménagement de l'espace ;
- Rechercher des mesures de réduction de la vulnérabilité adaptée, élaborées avec les acteurs ;
- Créer des liens plus étroits entre la gestion du risque inondation, la reconquête des milieux naturels favorables à l'écrêtement des crues et l'aménagement du territoire ;
- Améliorer la prévision et les secours ;
- Améliorer la conscience du risque et l'information du public ;
- Intégrer la maîtrise des inondations dans les politiques d'aménagement du territoire ;
- Rechercher les moyens pour réduire la vulnérabilité des réseaux et services publics.

### **Et apprendre ensemble à mieux gérer le risque inondation :**

- Trouver une échelle adaptée au risque : élaborer des stratégies globales par bassin versant ;
- Développer et se réappropriier la culture du risque ;
- Développer la gestion de crise ;
- Favoriser l'émergence de maîtres d'ouvrage par bassin versant et permettre l'exercice d'une solidarité entre zone inondées et zones protégées ;
- Entretien des ouvrages de protection : définir maîtrise d'ouvrage, partage des coûts...
- « Intégrer dans la démarche « gestion des inondations » les réseaux des canaux (y compris pompages) qu'ils soient à usage d'irrigation ou d'assainissement »
- Trouver les modalités financières d'application des stratégies globales ;
- Mobiliser tous les acteurs : acteurs socio-économiques (organismes consulaires), élus, maîtres d'ouvrage de réseaux publics, Etat, et clarifier les responsabilités.